



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

N° DBC 20200827-02

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 AOUT 2020 à 12H00

Date de la convocation : 21 août 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 Août 2020 à 12 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

24

Total votants :

24

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU PAYS DE COURPIÈRE 2016-2021 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ANAH AU TITRE DE L'INGÉNIERIE DE SUIVI-ANIMATION 2020



Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant entre autres l'avenant à la convention du PIG du Pays de Courpière n°063-08-16 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG n°063-08-16 du 27 août 2018 signé par l'État, l'Anah et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose que, dans le cadre du suivi-animation du PIG du Pays de Courpière, une aide peut être sollicitée chaque année auprès de l'ANAH. Celle-ci est mobilisable tant sur la part fixe du marché conclu avec l'opérateur SOLIHA Loire-Puy de Dôme (35% du montant HT), que sur sa part variable (prime forfaitaire par dossier, dont « Habiter mieux »).

Conformément aux engagements pris par l'ANAH, l'État et la Communauté de communes dans l'avenant n°1 à convention du PIG n°063-08-2016 signé le 27/08/2018, le plan de financement au titre de l'ingénierie de suivi-animation de l'année 2020 est le suivant :

	Dépenses HT (prorata 2020)	Recettes			
		ANAH			Auto-financement
		Part fixe	Part variable	Habiter mieux	
Marché Suivi-animation	33 570,00 €	11 750,00 €	3 550,00 €	10 080,00 €	8 190,00 €
Total	33 570,00 €	33 570,00 €			

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention auprès de l'ANAH selon le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 24

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

